



Formulaire de remboursement de la participation communale

Encouragement à la transition énergétique dans le cadre des subventions « énergies renouvelables »

Installation de pompes à chaleur

À lire avant toute demande

- Envoyer le formulaire par courriel uniquement à l'adresse info@cologny.ch
- Pièces jointes à fournir : avis de l'octroi de la subvention cantonale émise par L'OCEN, extrait du registre foncier, facture et preuve de paiement, carte d'identité

Informations générales

Prénom	
Nom	
Adresse	
Téléphone	

Informations bancaires/postales

Etablissement bancaire	
IBAN/n° de compte	
Titulaire du compte	

Installation de pompes à chaleur

Adresse de l'installation si différente	
Puissance (kW)	
Nom de l'installateur	
Agrandissement d'une installation existante	Oui / Non
Date de mise en service de l'installation	

Réservé à l'administration

Base : règlement communal régissant les conditions d'octroi des subventions « énergies renouvelable »

Conditions :

- Personne physique (art. 6)
- Propriétaire d'une maison individuelle ou partie prenante d'une petite copropriété sur Coligny (art. 6)
- Installation dans une construction préalablement existante (art. 7)
- Copie de l'avis d'octroi de la subvention cantonale émise par l'OCEN
- Installation mise en service après le 30.06.2023 (art. 10)
- Pièces jointes à fournir : facture et preuve de paiement, carte d'identité

Service	Calcul	Montant	Date	Visa
Technique				